



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pommes de terre

Question écrite n° 14306

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la crise actuelle du secteur de la pomme de terre de consommation. La campagne 2002/2003 de cette production connaît une situation qui n'a jamais été aussi difficile depuis de nombreuses années. Les prix payés à la production sont d'un niveau nettement inférieur au coût de revient, ce qui génère de graves difficultés chez l'ensemble des agriculteurs, et plus particulièrement chez ceux qui ont investi récemment. Sans mesure spécifique comme le report des échéances des prêts en dernières années d'amortissement ou d'autres mesures appropriées permettant une évolution des cours, de trop nombreux producteurs seront dans l'obligation de remettre en cause leur avenir professionnel. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin d'enrayer cette crise et permettre à ces producteurs de trouver des solutions qui assurent la pérennité de leurs exploitations.

Texte de la réponse

Les conditions météorologiques de la campagne 2002-2003 ont favorisé la végétation des plants de pomme de terre, entraînant une crise de surproduction. De plus, une augmentation sensible des surfaces à 107 000 hectares, alors que l'équilibre du marché se situe à environ 100 000 hectares en année normale, a accentué le décalage entre niveau de production et capacité d'absorption de l'offre. La production a atteint 4,7 millions de tonnes, alors que la demande habituelle se situe à 4 millions de tonnes et que la qualité est également excellente. Dans ce contexte, on a pu effectivement observer des baisses de prix. Cependant il faut souligner, pour la campagne 2002-2003, le fort dynamisme à l'exportation avec un niveau record de l'ordre de 1,5 million de tonnes selon les estimations, contre 0,8 à 1 million en année normale. Ces résultats interviennent dans un contexte de repli sensible des importations, de l'ordre de 50 %, en raison de la faiblesse de la production en Europe. Même si tous les résultats ne sont pas encore connus, il apparaît que ces chiffres sont de nature à infléchir sensiblement les premières estimations réalisées en cours de campagne. Le nécessaire approfondissement du dialogue interprofessionnel, grâce auquel des progrès indéniables ont déjà été accomplis, notamment dans le domaine de l'amélioration qualitative de l'offre, reste le meilleur gage d'une amélioration de la gestion du secteur. Les services du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales se tiennent à la disposition des professionnels de la filière pour examiner sa situation spécifique.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14306

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1926

Réponse publiée le : 13 avril 2004, page 2933